

Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle des actionnaires tenue le mardi 9 mai 2017
au siège social, avenue Louise 130A 1050 Bruxelles

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Christophe Evers.

BUREAU

Monsieur le Président désigne en qualité de Secrétaire :

- Monsieur Etienne Janne

L'Assemblée appelle aux fonctions de Scrutateurs :

- Monsieur Jean-Philippe Waterschoot

L'Assemblée constate la présence des administrateurs suivants :

- Monsieur Christophe Evers

Ceux-ci complètent, de droit, le bureau.

PricewaterhouseCoopers SCCRL, Commissaire, représenté par Monsieur Alexis Van Bavel, est excusé.

VALIDITE ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à la loi, dans:

Le Moniteur belge du 27 avril 2017

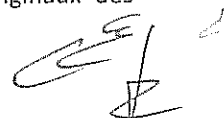
La convocation a été également publiée sur le site Internet le 25 avril 2017.

L'extrait justificatif est déposé sur le bureau et est paraphé par le scrutateur. Des lettres missives ont, en outre, été envoyées aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire le 24 avril 2017; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 32 des statuts prescrivant :

- L'enregistrement des actions dématérialisées auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation le 25 avril 2017 à 24 heures et qui aura émis une attestation constatant cet enregistrement au plus tard le 3 mai 2017.
- L'enregistrement des actions nominatives dans le registre des actionnaires le 25 avril 2017 à 24 heures et qui aura fait connaître par écrit son intention d'y assister avant le 3 mai 2017.

Sont présents ou représentés les 2 actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance et annexée au présent procès-verbal avec les originaux des procurations y mentionnées.



IMBAKIN HOLDING
SOCIETE ANONYME – NAAMLÖZE VENOOTSCHAP

Selon cette liste des présences, 118.230 actions sont présentes ou représentées sur les 3.189.330 actions représentatives du capital social ayant pouvoir de vote.

Chaque action donne droit à une voix.
Il est pris part au vote pour un total de 118.230 voix.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Tous les faits exposés par le Président et le Secrétaire sont vérifiés par le Bureau et reconnus exacts par l'Assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

L'ordre du jour comporte :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.
2. Rapport du commissaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.
3. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 ainsi que l'affectation du résultat.
4. Proposition de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion et au commissaire pour sa mission de contrôle.
5. Proposition de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Beauvois, Christophe Evers et Francis Goffin pour une durée de trois ans échéant lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.
6. Proposition de nommer comme administrateur Monsieur Philippe Croonenberghs pour une durée de trois ans échéant lors de l'assemblée générale annuelle de 2020
7. Proposition de renouveler, pour une durée de trois ans échéant lors de l'assemblée générale annuelle de 2020, le mandat de commissaire de la société coopérative à responsabilité limitée "PWC Réviseurs d'Entreprises", représentée par Monsieur Alexis Van Bavel.

*

DELIBERATIONS

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.

Le Président fait lecture du Rapport du Conseil d'Administration

La discussion de ces rapports est abordée ; il est répondu aux questions posées dans l'Assemblée; les informations complémentaires demandées sont fournies.

2. Comptes clôturés au 31 décembre 2016.

Les comptes statutaires, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016 sont soumis à l'examen de l'Assemblée.

Il est donné réponse aux questions posées par les membres de l'Assemblée.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe sont approuvés à l'unanimité.

3. Affectation des résultats

L'Assemblée approuve à l'unanimité des voix l'affectation des résultats ressortant des comptes annuels sociaux qui viennent d'être approuvés.

Perte de l'exercice	27.514,83	Euros
Report du bénéfice antérieur	<u>279.727,36</u>	Euros
Bénéfice à affecter	252.212,53	Euros
Bénéfice à reporter	252.212,53	Euros



4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

Par votes spéciaux à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge à chaque administrateur, pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

Par vote spécial à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Commissaire, pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

5. Renouvellement d'administrateurs

Par votes spéciaux à l'unanimité, l'Assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Thierry Beauvois, Christophe Evers et Francis Goffin pour une durée de trois ans échéant lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

6. Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée nomme à l'unanimité Monsieur Philippe Croonenberghs comme administrateur pour une durée de trois ans échéant lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Maître en sciences économiques appliquées U.F.S.I.A., Monsieur Philippe Croonenberghs a débuté sa carrière par une mission de 3 ans en Irak. Il a rejoint TEXAF en 1985. Chargé par son actionnaire Cobepa de dossiers d'investissements, il occupa entre 1992 et 2002 divers postes d'administrateur au sein d'entreprises telles qu'lbl, Zénitel, Uco, Aon, Fortales. En 2002 il organise un MBO sur TEXAF, dont il a été Administrateur-Délégué de TEXAF durant 20 années.

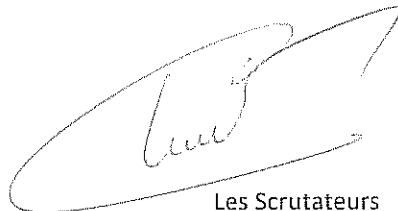
7. Renouvellement du commissaire

L'Assemblée renouvelle à l'unanimité, pour une durée de trois ans échéant lors de l'assemblée générale annuelle de 2020, le mandat de commissaire de la société coopérative à responsabilité limitée "PWC Réviseurs d'Entreprises", société civile à forme commerciale, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwedal 18, identifiée sous le numéro d'entreprise TVA BE 0429.501.944 RPM Brussel, représentée par Monsieur Alexis Van Bavel, réviseur d'entreprises.

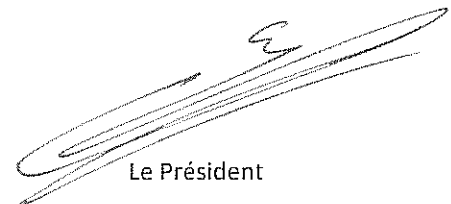
La rémunération annuelle du commissaire est fixée, pour toute la durée de son mandat, à la somme de trois mille cent quatre-vingt cinq euros (3185,00 EUR), indexée et hors taxe sur la valeur ajoutée



Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Le Président

Le Bureau



Les Actionnaires